



ARRETE N° 2026-338

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au choix :

BAREA	Virginie	DIRECTION DE L'EDUCATION
DOUCET	Jean-Baptiste	DIRECTION ESPACES VERTS ET BIODIVERSITE
HOSSARD	Marie-Noëlle	DIRECTION DE L'EDUCATION
PEQUIGNOT	Axel	DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL
VERROLLES	Arnaud	DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL

A l'examen professionnel :

DUPRE	Florence	DIRECTION DE L'EDUCATION
-------	----------	--------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-339

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

VOGELGESANG	Corine	DIRECTION DE LA CULTURE
-------------	--------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-345

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

MOULENGUI	Guillaume	DIRECTION DES SPORTS
ONGARO	Sophie	DIRECTION DE LA CULTURE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-344

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

MAHROUCH	Lamia	CABINET
----------	-------	---------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-340

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

ROCHETTE	Lucie	DIRECTION DE LA CULTURE
----------	-------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe


Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-343

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

BROYELLE	Jean	DIRECTION DES BÂTIMENTS
----------	------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS



ARRETE N° 2026-341

LISTE D'APTITUDE 2026

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

GAUTIER	Mathieu	CABINET
PILARD	Virginie	DIRECTION DES SPORTS

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS